

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°32 (Arrêté de promulgation du 26 août 1935)

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 août 1935

Numéro JO  
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro  
31 août 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis, officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 8 août 1935, portant modalités d'application du décret-loi du 16 juillet 1935 instituant un prélèvement général de 10 pb. 100 sur les dépenses publiques (désignation des entreprises assurant un service public auxquelles s'applique le décret-loi) ; Journal officiel de la République française du 11 août 1925

**Vu** le câblogramme-circulaire n° 22 du 13 août 1935 du Ministre des colonies ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>o</sup>. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 août 1935 susvisé, portant modalités d'application du décret-loi du 16 juillet 1935 instituant un prélèvement général de 10 p. 100 sur les dépenses publiques (désignation des entreprises assurant un service public auxquelles s'applique le décret-loi) Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**SILVESTRE.**